

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 707-117

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO
707-117

Règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zones I-207, I-208 et I-227

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 707-117 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le **29 avril 2019 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le Maire et le directeur des Services juridiques et Greffier, expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

Améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zones I-207, I-208 et I-227

Article 2 :

Zones concernées : Tout le territoire

Articles 3, 4 et 5 :

Zones concernées : I-105 ; I-221 ; I-222; I-223; I-231 ; I-307 ; I-311; I-312; I-319 et I-320

Zones contiguës : A-101 ; A-102 ; A-103 ; A-104 ; A-106 ; A-107 ; A-201 ; A-202 ; A-203 ; A-205 ; I-207; A-211; A-212; C-220; A-305; A-306; P-308; P-318; C-433; C-434; C-458; P-624 et P-625.

Article 6 :

Zones concernées : I-207 ; I-208 et I-227

Zones contiguës : A-205 ; A-206 ; C-209, A-210 ; A-211 ; C-220 ; I-221 ; I-223 et C-228

L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la ville à <http://www.ville.varennes.qc.ca/citoyens/avispublic>.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 15 avril 2019.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA*